



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question écrite n° 25356

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les aides au transport accordées aux demandeurs d'emploi. L'accès aux transports collectifs des chômeurs en fin de droits et des demandeurs d'emploi de moins de vingt-six ans doit faire l'objet d'une concertation entre l'Etat, les collectivités territoriales, les associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce et les directeurs d'entreprise de transport pour déterminer la mise en oeuvre de mécanismes d'aide. Il souhaite connaître les mesures d'aide à ces publics, qui devaient être prises en vertu de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité est attentive à ce que les démarches des demandeurs d'emploi soient facilitées et est consciente des difficultés que représentent les frais de transports pour les chômeurs non indemnisés ou faiblement indemnisés. Le budget des aides à la mobilité gérées par l'ANPE a été augmenté de façon importante en 1999 (+ 35 %) afin de mieux répondre aux besoins. Par ailleurs, des initiatives se multiplient pour diversifier les aides et élargir le public éligible : accords de partenariat signés entre l'Agence nationale pour l'emploi et les compagnies de transports, initiatives des collectivités territoriales (gratuité des transports pour les chômeurs dans certaines communes). Les pouvoirs publics ont d'abord souhaité qu'un état des lieux des expérimentations soit établi, avec analyse des effets produits, avant que ne s'ouvre une concertation plus large et plus approfondie entre l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises de transport : cette concertation aura pour objectif de définir plus précisément des mécanismes d'aide, tout en veillant à la cohérence et à l'articulation des différents dispositifs initiés dans le cadre du programme de lutte contre les exclusions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25356

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 880

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5159